Règlement :

Article 1 : 5 et 10 Km

Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en1997 et avant.

1.250Km : épreuve ouverte aux benjamins, poussins et éveil athlétique filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, 'nés entre 2002 et 1999).

Article 2 : Engagement

7 € par participant pour les 5 et 10 Km, gratuit pour les 1.250 Km.

A envoyer à Mme Simon - Présidente de Médis Animation - 11 rue des Pastries 17600 Médis, avant le 15 août 2011 ou le jour de l'épreuve avant 9 h, fermeture des inscriptions

Tél. 05.46.05.52.17 ou 06.77.17.46.43.

Article 3 : Distance

1.250 Km : Eveil athlétique, poussins, benjamins

5 Km : A partir de la catégorie minime

10 Km : A partir de la catégorie cadette

Article 4 : Parcours

2 boucles de 5 Km sol majoritairement bitumé.

Pour le circuit de 1,250 Km, circuit majoritairement bitumé.

Article 5 : Accueil

A 7 h 45, salle polyvalente de Médis, remise des dossards, inscriptions. Se munir de 4 épingles. Vestiaires et douches salle polyvalente non gardés.

Article 6 : Inscription

Pour les licenciés **de fédération d'athlétisme**, fournir la copie de licence de l'année en cours.

Pour les non licenciés fournir la copie du certificat médical conforme de l'année en cours. Les ressortissants étrangers doivent obligatoirement fournir à l'organisateur avec le bulletin d'inscription, une copie de leur pièce d'identité ou passeport et une copie du titre de séjour régulier en France en cours de validation.

Il est strictement interdit de participer à la course sans être muni du dossard officiel de l'organisation.

Article 8 : Arrivée

Parking de la salle polyvalente. Fermeture des contrôles à 10 h 45.

Article 9 : Dispositions techniques

Chronométrage : temps de passage au 1er Km, au 5ème Km.

Ravitaillement au 5 et 10 Km

Epongeage : au 2,5 Km et 5 Km.

Poste de secours : Médecin sur place, sécurité civile mobile et fixe.

Eponge à l'inscription.

Article 10 : individuel

Catégories	Masculines	Féminines
Poussin	2000-2001	2000 -2001
Benjamin	1998-1999	1998- 1999
Minimes	1996-1997	1996- 1997
Cadets	1994-1995	1994- 1995
Juniors	1992-1993	1992- 1993
Espoirs	1989-1991	1989- 1991
Seniors	1972-1988	1972- 1988
Vétérant1.2.3	1942-1962	1942- 1962
Vétérant4	19401et avant	1941t avant

Article 11 : Récompenses

Trophée pour le 1er et la 1ère au scratch

Coupe individuelle au 1er, 2ème et 3ème de chaque catégorie non cumulable avec le scratch. Remise des récompenses à la salle polyvalente de Médis à 11 h 30 suivi d'un vin d'honneur.

Article 12 : Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique, et recommande à chaque participant de s'assurer, auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de parcourir la distance sans aucun risque. L'organisation est assurée pour les risques civils et décline toute autre responsabilité.

Accompagnement à vélo interdit, sauf pour l'animateur. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.

Du lundi au samedi : 9h00 - 19h30 Fermé le dimanche

SERVICES
PLAN D' ACCES
ITINERAIRE

Tél: 05 46 02 92 44
Fax: 05 46 02 91 97
contactez-nous

LOCATION U
PHOTO NUMERIQUE U
La Carte de Paiement VISA U
LA TELEPHONIE U mobile
U traiteur